



Commune de St-Maurice, politique énergétique

Séance du 15 décembre 2022

Damien Chiffelle, Chef de projet, Crem



Elaboration du programme de politique énergétique



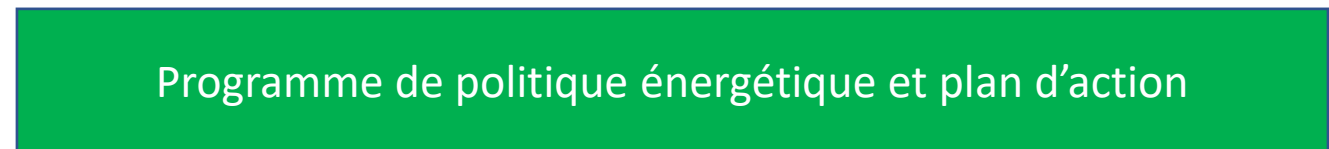
Saint-Maurice



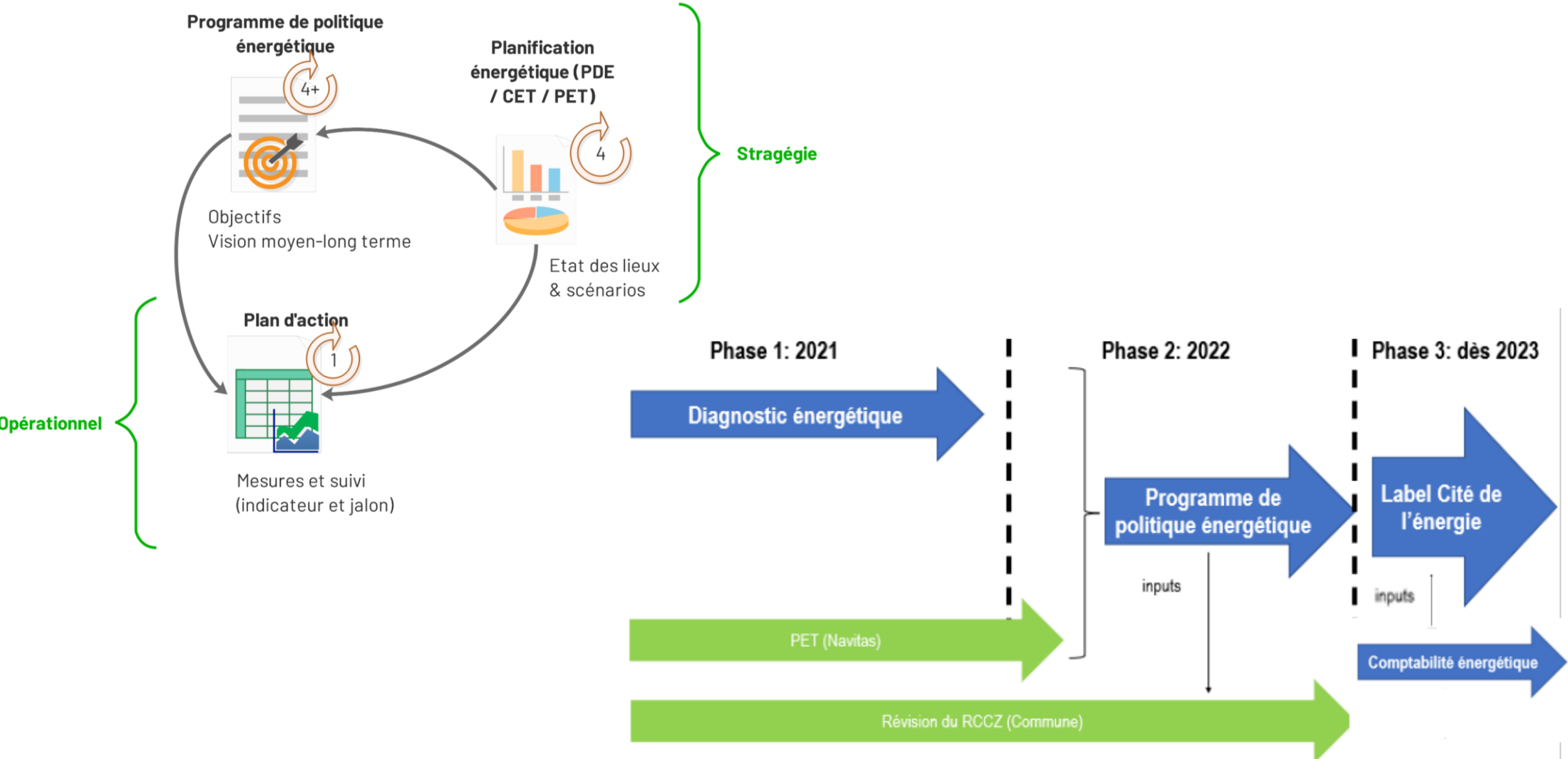
Planification énergétique territoriale de la Commune de Saint-Maurice

Bilan consolidé, ressources et lignes directrices

St-Maurice, le 09.05.2022
Gabriel Ruiz, Loïc Chambovey



Processus et démarches

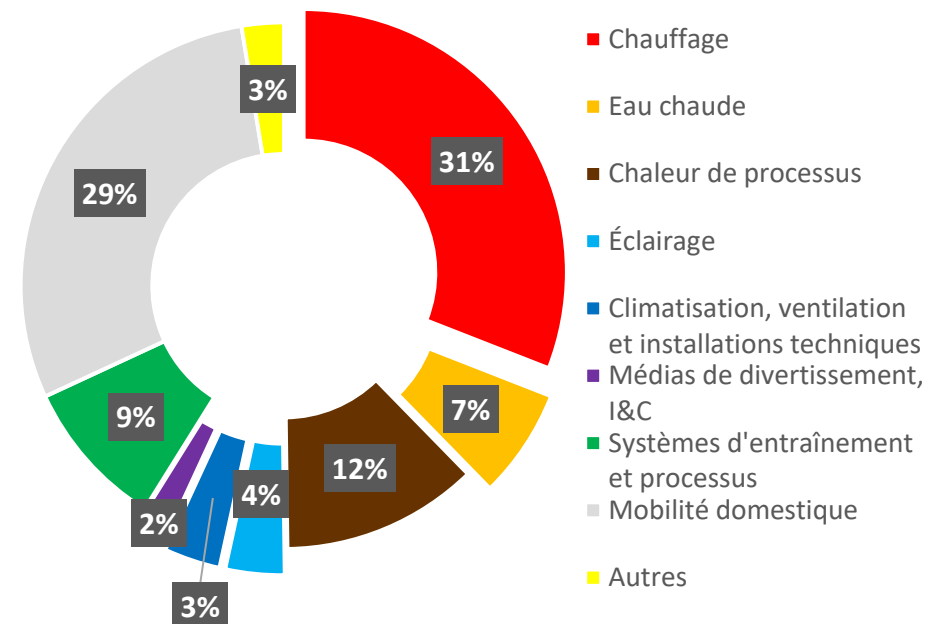


Pourquoi une Planification énergétique territoriale ?

Une démarche communale centrée sur le bâti pour :

- Définir une trajectoire énergétiques en accord avec les spécificités du territoire d'étude et cohérente avec les objectifs d'ordre supérieur
- Etablir une stratégie visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie du territoire en valorisant les ressources disponibles localement et à lutter contre le réchauffement climatique
- Coordonner le déploiement des énergies avec l'aménagement du territoire

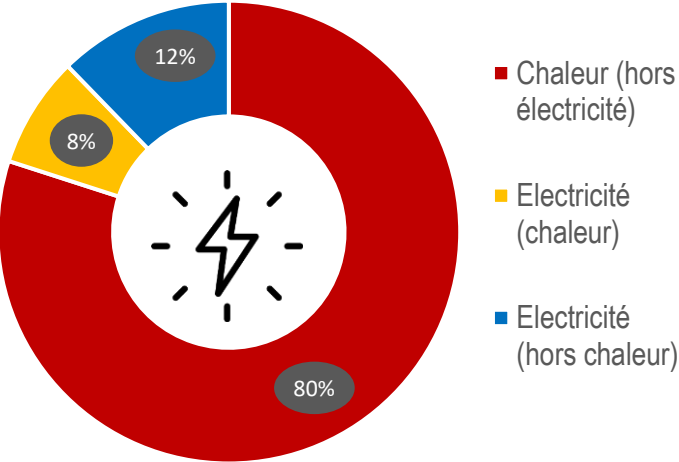
Consommation d'énergie finale en suisse (2020)



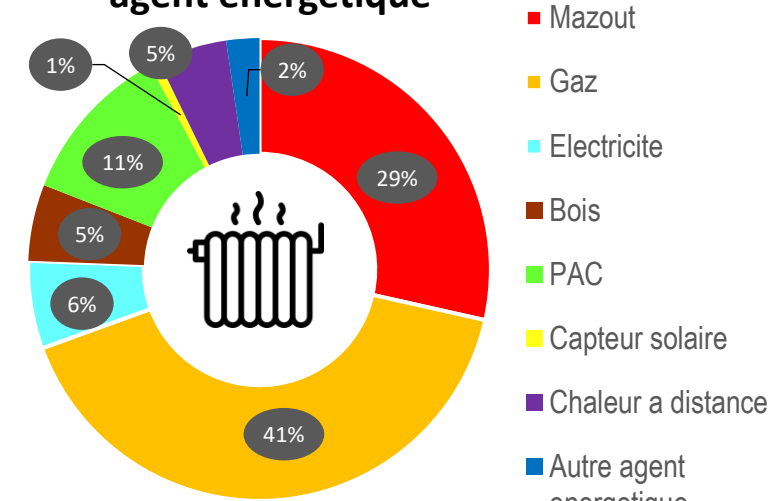
Séance du jour

Bilan énergétique actuel

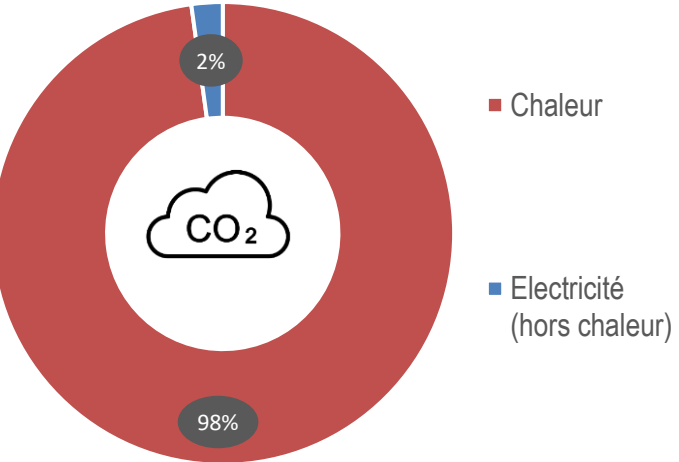
Énergie finale par service



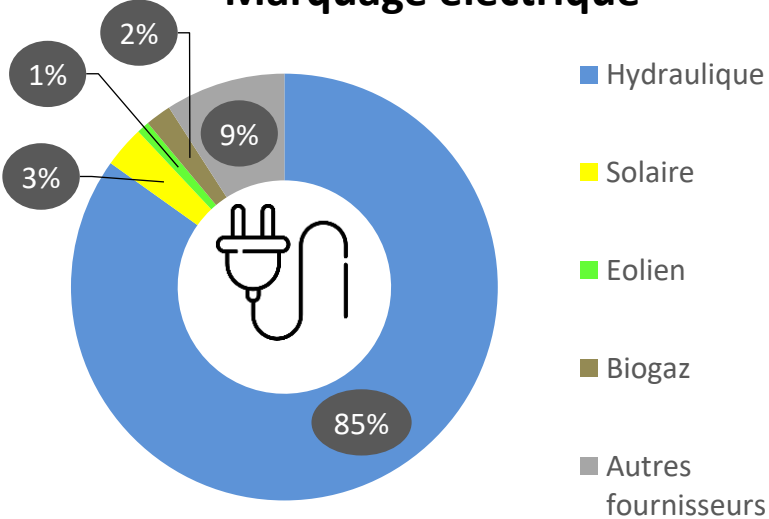
Consommation de chaleur par agent énergétique



Émissions de GES par service



Marquage électrique



Consommation d'énergie finale 100 GWh

- **88%** de l'énergie finale est dédiée à la chaleur, dont **8%** sous forme d'électricité

Emissions de GES 17 kt :

- **98%** des émissions de de GES du parc bâti sont liées à la production de chaleur

Consommation de chaleur 87.9 GWh

- repose encore à **41% sur le gaz** et **29% sur le mazout**

Consommation d'électricité hors chaleur 12.3 GWh

- Le marquage électrique est lui très majoritairement hydraulique

Objectifs spécifiques communaux

Vision consolidée

Propositions de valeurs cibles stratégiques pour la Commune à l'horizon 2035

- I. Réduire d'au moins 50% la consommation d'énergie primaire du parc bâti par habitant
- II. Réduire d'au moins 75% les émissions de GES liées à l'énergie pour le parc bâti
- III. Atteindre 75% d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement du parc bâti
- IV. Maintenir un approvisionnement électrique 100% renouvelable et augmenter la part produite localement

Propositions d'indicateurs opérationnels pour la Commune à l'horizon 2035

1. Rénover 8'000 m² de SRE par an, soit ~4 immeubles et 16 logement individuels par an
2. Remplacer les installations de chauffage fossile ou électrique de ~7 immeubles et 30 logements individuels par an
3. Raccorder 6 à 20 bâtiments à un réseau thermique par an
4. Installer ~3'200m² de panneaux solaire PV par an

Objectifs:

- Chaleur & électricité: repris de la planification énergétique territoriale
 - + Mobilité
 - + énergie grise des biens & services

3 principes:

- **Réduction** des besoins énergétique (sobriété et efficacité énergétique)
- **Substitution** du fossile et de l'électricité directe par le développement des énergies **renouvelables** locales.
- **L'exemplarité** de la commune en termes d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable locale

3 leviers d'actions pour la Commune:

- Réglementation
- Incitation
- Exemplarité

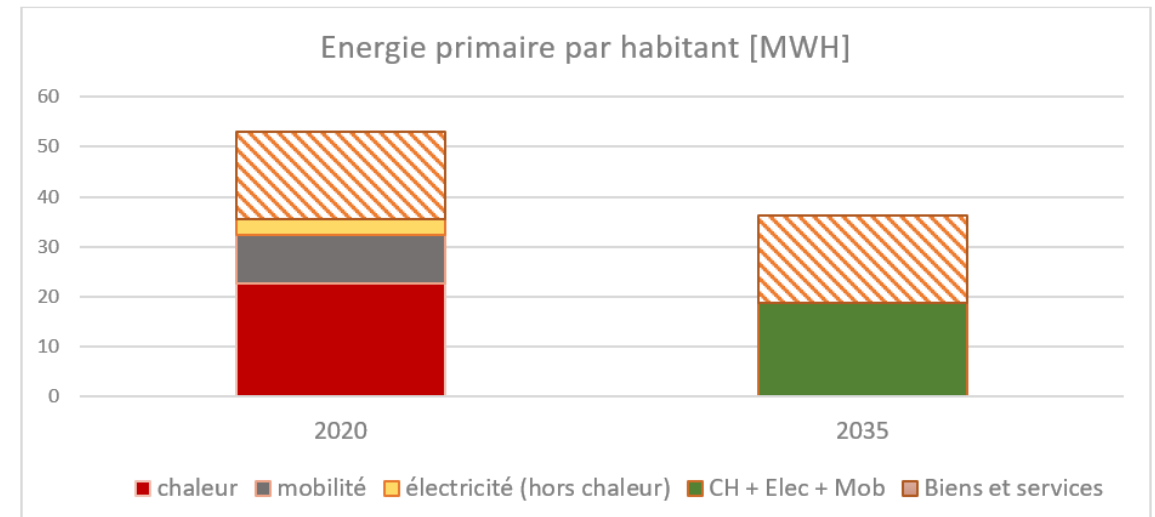


Figure 1: consommation d'énergie primaire par habitant et par année selon l'état 2020 et l'objectif 2035 (Source: NCSA & Crem)

1. Réduction des besoins énergétique

- **Mise en place d'un programme de subventions** (dès le 1er janvier 2023) pour :
 - l'analyse énergétique des bâtiments CECB+ (au maximum CHF 1500.- par villa jusqu'à deux appartements / au maximum CHF 3000.- par immeuble)
 - **l'achat d'un vélo** (40 % du prix d'achat, au maximum CHF 300.-)
 - **l'achat d'un pommeau de douche** économiseur d'eau à CHF 10.-/pièce
 - **l'achat d'un demi-tarif CFF** (sur présentation de la facture, bon de CHF 50.- à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus)
 - **la plantation d'arbres majeurs, de vergers à haute tige et de haies vives indigènes** (20 % des coûts, au maximum CHF 5'000.- par demande)

2. Substitution du fossile et de l'électricité direct par le développement des énergies **renouvelables** locales.

- Mise en place d'un service de **conseil en énergie** (courant 2023)
- Participation de la commune à un programme d'achat groupé dans les installations de **panneaux solaires pour les privés** (en collaboration avec l'Agglo Chablais / courant 2023)
- Poursuite des études permettant un raccordement au **CAD de la SATOM** (courant 2023-2024)
- Adoption, dans la révision en cours du RCCZ, de normes favorisant la mise en place de **la transition énergétique** (adoption fin 2024)

3. L'exemplarité de la commune

- Poursuite du plan de remplacement de l'éclairage public
- Mise en place d'une **comptabilité énergétique** de tous les bâtiments communaux (2023)
- Mise en place **d'un plan mobilité** pour le **personnel de l'administration** communale (2023)
- Nomination d'une **responsable QSE** à l'interne de l'administration (1^{er} janvier 2023) avec une responsabilité transversale de suivi des mesures ordonnées
- Lancement du processus **Cité de l'énergie** (2024)